

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI

L/2017/N°002...../AN

AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA CONVENTION DE BASE POUR L'EXPLOITATION DES GISEMENTS D'OR DANS LA PREFECTURE DE MANDIANA ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA SOCIETE DES MINES DE MANDIANA S.A AVOCET MINING P.L.C MANAGEM S.A.

L'Assemblée Nationale ;

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, adopte la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de la convention de base pour l'exploitation des gisements d'or dans la Préfecture de Mandiana entre la République de Guinée et la Société des Mines de Mandiana S.A AVOCET MINING P.L.C et MANAGEM S.A., signée le 19/12/2016 à Conakry.

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry le 02 MARS 2017.....2017

Le Secrétaire de Séance

Le Président de Séance


Honorable Bakary DIAKITE


Claude Kory KONDIANO

